

# Transition écologique :

## Chalon-sur-Saône cyclable, la Citadelle et le quai des messagerie hors la loi



L' Association ACTE agit pour la transition écologique et organise localement les Marches pour le climat. Contribuer à préparer Chalon pour cette transition, construire une ville du bien vivre ensemble, voilà ce qui anime ses membres, tout cela en relation avec les autres associations, collectifs et usagers.

### Un objectif de cycliste urbain non atteignable

Cet après-midi aura lieu la Marche pour le climat et la transition écologique prend en compte les mobilités.

Le **Plan Climat du Grand Chalon** pour la partie mobilité prévoit **6% de cyclistes en 2030** (l'**objectif national est de 9% en 2024 !!** ). Il ne pourra être atteint si Chalon-centre continue de stagner vers les 3% de cyclistes urbains.

### Chalon ville déjà en queue de peloton aujourd'hui

L'enquête 2018 « Parlons Vélo » de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) classe Chalon en queue de peloton de la catégorie des villes de 20 à 50 000 habitants. Chalon est classée **F** quand les meilleures sont classées **B** et **C** !

Plus important encore, se **déplacer à vélo** ou en **fauteuil** roulant est souvent synonyme de **prise de risque**.

Quel parent laisserait un enfant se déplacer de son quartier à son école ou à la piscine ?

Et pourtant quelques jeunes parents emmènent leurs enfants à vélo à l'école !

Et que dire des collégiens, lycéens, personnes à mobilité réduite et personnes plus âgées !

**Seuls les convaincus se risquent à se déplacer à vélo dans Chalon centre.**

### Une enquête sur la sécurité des mobilités actives

Pendant la journée festive J-100 Tour de France, vous avons lancé une **enquête « Pour Chalon, Ville cyclable »** auprès des Chalonnais afin de recueillir leurs avis quant à la sécurité des cyclistes et personnes à mobilité réduite. Elle reçoit un accueil très favorable (**plus de 300 signatures à ce jour**) et va se poursuivre dans les prochaines semaines.

### Un dialogue en amont des projets inexistant

La municipalité ne souhaite pas un dialogue constructif avant les projets. Malgré des demandes répétées, seules des réunions avec les riverains et une communication dans les médias ont été mises en œuvres.

Les réunions de riverains ont eu lieu les 28 mars pour la rue de la Citadelle et le 8 avril pour les Quais.

Les autorisations de programme ont été présentées et validées le 11 avril en Conseil Municipal

Ce sont de très beaux projets, mais ils n'intègrent pas les aménagements nécessaires pour un urbanisme au bénéfice de tous, en particulier pour sécuriser les mobilités actives. Lors des réunions, les réponses apportées aux besoins essentiels sont sans appel :

- Rue de la Citadelle, 1 m€ de travaux, des voitures en stationnement des deux cotés, une voie montante rétrécie et qui restera à 50 km/h, pas de suppression du feu tricolore pour apaiser la circulation.
- Quai des messageries, 2 m€ de travaux, la piste cyclable qui existe bien que mal signalisée et qui est une nécessité sera supprimée. Peut-on accepter le mélange des mobilités alternatives avec les voitures, même avec vitesse «apaisée».

### **La nécessité d'alerter, le recours gracieux**

Les contacts pris avec les organismes référents et experts en aménagements urbains nous ont conduit à déposer un **recours gracieux pour la rue de la Citadelle** de manière à **permettre à la municipalité d'organiser une réunion de concertation avec les parties prenantes**.

### **La loi non respectée**

Il apparaît que ces travaux ne sont pas conformes à la législation en vigueur. En effet, aucun aménagement cyclable n'est prévu, ce qui est en contradiction avec l'article L228-2 du code de l'environnement qui stipule : « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, (...), doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation ».

Nous savons par ailleurs que mettre cette rue à 30 km/h ainsi qu'en double sens cyclable est une demande exprimée dans le cadre du Schéma directeur cyclable du Grand Chalon.

Plusieurs jurisprudences sont disponibles sur chacun des aspects suivants:

#### **1. Rue à 50 km/h**

Le maintien de cette vitesse nécessite des aménagements appropriés pour sécuriser les circulations cyclistes. La raison du stationnement ne peut être invoquée pour ne pas les réaliser comme le confirme le **jugement N° 15MA00331 CAA de MARSEILLE du 10 octobre 2016**.

#### **2. Rue à 30 km/h**

Dans le cas où cette vitesse serait choisie, des aménagements appropriés pour sécuriser les circulations cyclistes restent nécessaires : jugement rendu le 18 décembre 2001 puis recours auprès de la Cour administrative d'appel (CAA). Extraits du jugement CAA de Douai N° 02DA00204

#### **3. Double sens cyclable**

le **jugement du tribunal administratif de Marseille du 25 Avril 2017** indique clairement qu'un itinéraire alternatif est sans incidence sur l'obligation de mise en place d'un itinéraire cyclable.

### **Des propositions d'améliorations soutenues par des commerces et les usagers**

Cette rue est très linéaire, nous pensons que sur sa longueur, il pourrait être possible de «casser» cet aspect. Le projet ne le propose pas. Toutes les propositions ci-dessous sont possibles en revoyant les règles de stationnement, ceci pour être en conformité avec la loi.

- Un passage piéton, Place de l' Obélisque
- Une bande cyclable sur toute la rue
- Une rue à 30 km/h
- Des terrasses végétalisées devant les commerces proposant de la restauration
- Expérimenter la suppression du feu au carrefour Rempart Saint Pierre pour apaisée la vitesse.
- Réaliser le Double sens cyclable (DSC)
- Des espaces pour sécuriser le stationnement des vélos

Au-delà de la réduction des nuisances (pollution, bruit, consommation énergétique), les mobilités actives redynamisent les centres villes, créent du lien social, attirent les touristes, développent de nouveaux services...

Chalon qui est au croisement de plusieurs voies cyclables importantes (Eurovéloroute, voies verte et bleue) est potentiellement très attractive pour les touristes à vélo. Un centre ville cyclable développerait l'attractivité. Pourquoi ne pas envisager un rendez-vous Européen des cyclotouristes ?

**Remettre Chalon dans le peloton des villes "moyennes" cyclables est encore possible : changeons de braquet, maintenant.**

**Contact :**

*ACTE avec le soutien du Collectif Chalonnais pour un Urbanisme Responsable et de la CAPEN  
Chalon-sur-Saône, le 25 Mai 2019*